

La stabilité financière

L'ESSENTIEL

La stabilité financière est l'une des **missions essentielles des banques centrales**. Le système financier, c'est-à-dire l'ensemble constitué par les banques, assurances, marchés financiers et infrastructures de marché, doit être robuste et **fonctionner efficacement en toutes circonstances, y compris en situation de crise**.

Pour que l'ensemble des transactions indispensables au fonctionnement de l'économie soient effectuées de façon fiable, pour protéger notre épargne et permettre les conditions de la croissance et de l'emploi, le secteur financier fait l'objet d'une réglementation spécifique. Les États, les banques centrales et plusieurs institutions internationales coopèrent afin d'assurer la stabilité financière dans le monde. Leur action est double :

- au niveau de chaque banque ou institution financière prise individuellement, la surveillance est « **micro-prudentielle** » (voir [La supervision des banques](#)). Les établissements doivent respecter des règles de fonctionnement et des ratios prudentiels destinés à **éviter les faillites et à protéger les investisseurs et les déposants**. Les banques peuvent ainsi prendre des risques, mais elles doivent avoir des capitaux suffisants pour y faire face ;
- au niveau du système financier pris dans son ensemble, on parle de politique « **macro-prudentielle** ». Les interdépendances sont telles aujourd'hui que le système financier est exposé à un risque de contagion : un choc pourrait se propager d'une institution à une autre, d'un marché à l'autre, et finirait par mettre en difficulté l'ensemble du système économique. **Les autorités de contrôle luttent contre ce risque « systémique »**.

Veiller à la stabilité financière consiste à mener trois types d'actions : d'abord, identifier et anticiper les **risques**. Ensuite, adopter et faire respecter les **réglementations** permettant de limiter ces risques et les pertes associées. Enfin, assurer la **coordination** nécessaire à l'échelle européenne et internationale, pour éviter les incohérences et les arbitrages réglementaires.

QUELQUES CHIFFRES

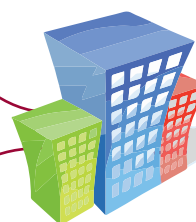
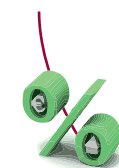
12,6 %

Ratio de solvabilité
des 6 principaux groupes
bancaires français



100 000

euros
Montant garanti
pour les dépôts
en cas de faillite bancaire



34

milliards de dollars
Mesure du « *shadow banking* »
porteur de risques

8 %

Part minimum
de fonds propres
dans le bilan des banques européennes



UN PEU D'HISTOIRE

- **1637** : Éclatement de la première **bulle spéculative** connue, celle des tulipes en Hollande
- **1929** : Partie des États-Unis, la crise financière devient une crise économique mondiale
- **1945** : Création du Fonds monétaire international
- **1999** : Création du G20, qui regroupe 20 pays représentant 85% du PIB mondial
- **2007-2008** : Crise des prêts *subprime*
- **2008** : Sommet de Washington : le G20 s'accorde sur un plan d'actions exceptionnelles afin d'éviter l'effondrement du système financier et économique
- **2010** : Accords de Bâle III sur la réglementation bancaire et création du Conseil européen du risque systémique
- **2013** : Création du Haut Conseil de stabilité financière
- **2014** : Entrée en vigueur du Mécanisme européen de supervision unique
- **2016** : Entrée en vigueur du Mécanisme européen de résolution unique

COMPRENDRE

Les principaux acteurs de la stabilité financière

Parce que la stabilité financière est désormais un enjeu planétaire, plusieurs institutions coopèrent pour l'assurer.

- Le **Fonds monétaire international**, créé en 1945, émet des recommandations et peut accorder des prêts aux États qui connaissent des difficultés pour rembourser leurs emprunts.
- Le **Groupe des vingt (G20)** regroupe les principaux pays industrialisés et émergents. Il permet un dialogue entre les dirigeants des plus grandes économies de la planète.
- Le **Conseil de stabilité financière**, créé en 2009 à l'initiative du G20, identifie les vulnérabilités du système financier mondial et édicte des principes pour y remédier.
- La **Banque des règlements internationaux (BRI)**, créée en 1930, regroupe soixante banques centrales dans le monde, dont la Banque de France. Tous les deux mois, les gouverneurs des banques centrales se réunissent à Bâle pour analyser la situation économique et financière mondiale. Ils proposent des normes comptables et prudentielles pour renforcer la stabilité financière.

La Banque de France analyse la sphère financière pour en évaluer et en limiter les risques en France. Elle participe à de nombreux groupes internationaux et contribue à l'élaboration des normes financières internationales. Elle est membre du **Haut Conseil de stabilité financière**, qui émet des recommandations et dispose de pouvoirs contraignants pour prévenir le risque systémique.

L'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)** assure le contrôle des banques et assurances et la protection de la clientèle. Elle élabore et met en pratique des mesures de prévention des crises bancaires. Dans le cadre de l'Union bancaire européenne, elle suit grâce à une batterie d'indicateurs et de modèles les risques pouvant avoir des conséquences pour le système financier (voir [La supervision des banques](#)).



LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET VOUS

Une banque doit inspirer **confiance**. Si ses clients décidaient de retirer massivement leurs dépôts, ils pourraient mettre en danger sa situation financière et provoquer des réactions en chaîne. Les banques prennent des risques quand elles accordent des prêts ou interviennent sur les marchés financiers. Les autorités de régulation élaborent donc des **règles de prudence** et veillent à leur respect. **Elles mesurent les risques pris par les banques, fixent des ratios** pour s'assurer qu'elles disposent du capital et de la liquidité minimum pour y faire face et s'assurent de leur capacité à anticiper et amortir les chocs économiques. Elles peuvent faire des contrôles sur place et imposer des sanctions.

De plus, pour éviter les paniques bancaires, les autorités de la plupart des pays ont mis en place des **systèmes de garantie de dépôts**. C'est le cas en France. Si une banque n'était plus en mesure de rembourser les dépôts de ses clients, le Fonds de garantie des dépôts et de résolution pourrait intervenir pour les indemniser jusqu'à 100 000 €.

Enfin la stabilité financière se joue maintenant à l'échelle européenne et même mondiale. Les agréments d'établissements, l'élaboration des normes et les contrôles sont effectués de façon conjointe ou en étroite coopération.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- **La Banque de France et la stabilité financière**, Banque de France
- **Rapport sur l'évaluation des risques**, Banque de France
- **La banque centrale européenne et la stabilité financière**, Banque centrale européenne
- **Coup de projecteur sur la stabilité financière**, Banque centrale européenne

- **Rapport sur la stabilité financière dans le monde**, Fonds monétaire international
- **Stabilité financière**, Olivier de Bandt, Françoise Drumetz, Christian Pfister, Édition de Boeck
- **Politique macro prudentielle, stabilité financière et risque systémique**, Taryk Bennani, Laurent Clerc, Virginie Coudert, Julien Idier et Marine Dujardin, Édition Pearson (septembre 2017)